

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Nombre de membres

En exercice :	23
Présents :	19
Représentés :	3
Votants :	22

L'an deux mil vingt-deux (2022), le 06 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de BESNÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Sylvie CAUCHIE, Maire.

PRÉSENTS : Mmes CAUCHIE Sylvie, HERVY Christelle, MARTIN-LAUNAY Aurélie, MARTIN Catherine, MAHO Stéphanie, NICOU Sylvie, NOBLET Sylvie, LAMBERT Ghislaine, COLLOREC Nathalie

MM LE PEN Tony, DELDICQUE Joël, BAZILLE Christophe, HAUMONT Dominique, RAITIF Vincent, LUQUET Georges, BARBIN Michel, BROUSSARD Laurent, MICHOUX Gérard, MAILLARD Jean-François

ABSENTS EXCUSÉS : MORGANT Vanessa pouvoir à HERVY Christelle, SIMON Valérie pouvoir à LE PEN, MAHE Nicolas pouvoir à RAITIF Vincent

ABSENT NON EXCUSE : CADIO Laurence

SECRETARE DE SÉANCE : RAITIF Vincent

N° 2022/07/004

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

MODIFICATION DES TARIFS

VU la délibération n°2022/07/003 du conseil municipal fixant les nouveaux tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2022,

CONSIDERANT que les tarifs de l'Accueil-Périscolaire Sans Hébergement (ALSH) sont calculés en intégrant le prix du repas, selon les forfaits,

CONSIDERANT la nécessité d'adapter les tarifs de l'ALSH,

Il est proposé de fixer à compter du 1^{er} septembre 2022, les tarifs de l'ALSH comme suit :

ALSH	Forfait 1 MERCREDI MATIN 9h-13h30 (4h30 + repas)		Forfait 2 MERCREDI APRES-MIDI 13h30-17h30 (4h)		Forfait 3 MERCREDI ET VACANCES 9h-17h30 (8h30 + repas)	
	coût 2022	Total avec repas	coût 2022	Total avec repas	coût 2022	Total avec repas
<380	3,69 €	7,47 €	4,66 €	8,63 €	4,85 €	8,63 €
381-533	7,89 €	11,67 €	8,77 €	12,84 €	9,06 €	12,84 €
534-746	8,23 €	12,01 €	9,22 €	13,19 €	9,41 €	13,19 €
747-1200	8,58 €	12,36 €	9,47 €	13,53 €	9,75 €	13,53 €
>1200	8,93 €	12,71 €	9,91 €	13,90 €	10,12 €	13,90 €
Petit-déjeuner facturé	0,60 €					

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le 15/07/2022

SLOW

ID : 044-214400137-20220706-DEL202207004C-DE

Veillée	
	Tarif sept 2022
2h vacances scolaires+ repas	5,33 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Fixe les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement tel qu'énoncé dans le tableau ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2022.**

VOTE : UNANIMITE

*Ainsi fait et délibéré en Mairie, les susdits jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme :*

Le Maire,

Sylvie CAUCHIE



➤ Affiché le 15/07/2022